

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18444 - 72ÈME ANNÉE

9 heures au Petit Marché à Saint-Denis, à l'appel de l'Intersyndicale

Contre la loi El Khomri : tous à la manif



L'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF organise aujourd'hui une manifestation unitaire à Saint-Denis. La bataille contre la régression sociale continue à La Réunion.

Mobilisation aujourd'hui contre la loi Travail à l'appel de l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF. Après plusieurs défilés simultanés dans le Sud et le Nord, plusieurs rassemblements devant la préfecture de Saint-Denis et celle de Saint-Pierre, les syndicats ont choisi d'organiser aujourd'hui un défilé unitaire à Saint-Denis.

L'Intersyndicale donne rendez-vous à 9 heures devant le Petit Marché en bas de la rue du maréchal Leclerc. C'est de ce lieu que s'était élancé le 30 mars dernier la plus importante manifestation organisée contre la loi El Khomri. Elle avait rassemblé plusieurs milliers de personnes.

Après l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi, le Sénat a commencé à examiner le texte. Mais ce sont les députés qui auront le dernier mot. Pour adopter son projet de loi, le gouvernement avait pu

compter sur une majorité de députés pour refuser de soutenir la motion de censure présentée par la droite et votée par les communistes. À La Réunion, un seul député avait pris position par son vote contre le gouvernement, Thierry Robert. Les 6 autres ont décidé de suivre la majorité : les 5 députés socialistes et Huguette Bello.

Certains députés se disant de gauche défendent cette position en affirmant que la loi El Khomri étendra à La Réunion les conventions collectives. Ce qu'ils oublient de dire, c'est que la loi Travail rendra les conventions collectives inutiles. À partir du moment où il existera un accord d'entreprise, c'est ce dernier qui s'appliquera même si les conditions de la convention collective sont plus favorables. C'est la porte ouverte à la création d'un Code du Travail par entreprise.

De plus, la loi El Khomri veut favoriser les licenciements. Il suffira d'un

seul trimestre de difficultés pour qu'un patron d'une société de moins de 11 salariés puisse avoir le droit de mettre au chômage des travailleurs en utilisant le licenciement économique. C'est la possibilité ouverte à tous les abus, alors que La Réunion compte déjà un taux de chômage proche de 30 %.

Ce sont, entre autres, ces raisons qui poussent des salariés du privé et du public à faire grève aujourd'hui. Ils estiment que l'heure n'est pas à la discussion d'amendements qui ne remettent pas en cause le fond du projet de loi Travail. Ils demandent son retrait.

En France, la CGT va tout faire pour organiser la mobilisation la plus forte. La puissance des manifestations montrera que les travailleurs ne se laissent pas faire.

M.M.

Loi Travail : l'explosion du chômage

« Le gouvernement dit que le mouvement s'essouffle mais demain, il va y avoir une très forte mobilisation », a déclaré hier Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, au micro de la radio Europe1. Ils seront en effet nombreux à participer aux différentes actions organisées partout pour demander le retrait de la loi El-Khomri. À La Réunion, une grande manifestation unitaire s'élançera du Petit Marché à Saint-Denis. Dans une île où le chômage touche près de 30 % des travailleurs, toute mesure destinée à faciliter les licenciements est très dangereuse. Manifestement, la loi Travail comporte des dispositions qui feront exploser le chômage si elles sont appliquées à La Réunion. Quelques explications.

Il y a 4 motifs possibles pour un licenciement économique : existence de difficultés économiques, mutations technologiques, cessation totale d'activité, réorganisation nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité. Ils figurent dans l'article L.1233-3 du Code du travail.

En cas de contestation d'un licenciement pour motif économique, le juge doit apprécier la réalité du motif invoqué par l'employeur à l'appui de son licenciement. Il a donc le pouvoir de contrôler si les difficultés économiques existent et sont suffisamment graves pour justifier un licenciement.

Pour l'appréciation de la réalité du motif économique, les juges tiennent compte de l'appartenance ou non de l'entreprise à un groupe. En effet, si l'entreprise appartient à un groupe, la réalité des difficultés économiques sera appréciée dans le secteur d'activité concerné par le licenciement au sein du groupe, tous pays confondus.

Exemple : un groupe comprenant beaucoup de sociétés en Europe, dont une à La Réunion, travaille dans le BTP. Si cette entreprise veut licencier pour motif économique, il faut que l'ensemble des entreprises du groupe, tous pays confondus, qui ont pour activité le BTP, rencontrent des difficultés économiques.

Un trimestre de baisse des commandes suffit pour licencier

La loi El Khomri reprend les 4 motifs de licenciement économique déjà existants, mais donne une définition des difficultés économiques, qui n'est donc plus appréciée par le juge en cas de recours du travailleur. Les critères inscrits par le gouvernement

dans le projet de loi sont les suivants :

soit une baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires

soit des pertes d'exploitation pendant plusieurs mois

soit par une importante dégradation de la trésorerie

soit par une baisse de l'excédent brut d'exploitation

soit par tout élément de nature à justifier de ces difficultés

Une baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires est constituée dès lors que la durée de cette baisse est, en comparaison avec la même période de l'année précédente, au moins égale à :

Un trimestre pour une entreprise de moins de onze salariés ;

Deux trimestres consécutifs pour une entreprise d'au moins onze salariés et de moins de cinquante salariés ;

Trois trimestres consécutifs pour une entreprise d'au moins cinquante salariés et de moins de trois cents salariés ;

Quatre trimestres consécutifs pour une entreprise de trois cents salariés et plus.

À La Réunion, le tissu économique est essentiellement constitué d'entreprises de moins de 11 salariés. Il suffit donc qu'un patron prouve qu'il a une baisse de son chiffre d'affaires sur un trimestre pour pouvoir mettre des travailleurs au chômage. Si la loi passe, les victimes de cette décision ne pourront plus se tourner vers les prud'hommes, car ces derniers n'auront plus le droit de rechercher la réalité du motif invoqué par le chef d'entreprise.

Au départ, le projet de loi fixait un nouveau périmètre d'appréciation du motif économique en le restreignant au territoire français. Cela permettait à un groupe multinational florissant de pouvoir organiser sciemment les difficultés de ses filiales en France et être ainsi autorisé à licencier. Face à la colère de la rue, le gouvernement a supprimé cette disposition juste avant de soumettre son projet de loi au 49-3.

« Choix » entre baisse des salaires et chômage déjà autorisée par la loi

Une autre mesure favorisant les licenciements porte sur la généralisation des accords dits de maintien de l'emploi.

La loi de sécurisation de l'emploi a

créé ce dispositif qui peut être conclu en cas de « graves difficultés économiques conjoncturelles dans l'entreprise ». La situation de l'entreprise fait l'objet d'un diagnostic avec les organisations syndicales. L'employeur prend l'engagement de maintenir les emplois pendant la durée de validité de l'accord (il peut être condamné au versement de dommages et intérêts s'il ne respecte pas ses engagements). Cela étant, il peut suspendre l'accord afin de procéder à des licenciements. En contrepartie de cet engagement à maintenir les emplois, les salariés voient leur temps de travail augmenté, leur rémunération baissée (dans la limite du SMIC horaire plus 20%), l'organisation de leur temps de travail bouleversée, etc. Les dirigeants de l'entreprise, les mandataires et actionnaires, sont également censés faire des efforts

Lorsqu'un ou plusieurs salariés refusent l'application de l'accord (par exemple parce qu'il est bien moins bon que leur contrat de travail), leur licenciement repose sur un motif économique et a une cause réelle et sérieuse. Ce licenciement est prononcé selon les modalités d'un licenciement individuel pour motif économique (mais avec des obligations patronales en moins) quel que soit le nombre de salarié licenciés.

Extension possible dans toutes les entreprises

La loi El Khomri prévoit que même si l'entreprise n'a aucune difficulté particulière elle peut conclure des accords en vue de la préservation ou de développement de l'emploi. La menace d'un licenciement économique pèsera donc toujours sur les travailleurs qui refusent une baisse de leur salaire ou une hausse de leur temps de travail sans compensation salariale. Toujours, car le patron d'une entreprise en bonne santé pourra imposer aux travailleurs une baisse de salaire, la loi El Khomri l'autorisera à le faire.

Suite à la pression de la rue, le gouvernement a ajouté des mesures concernant l'accompagnement des salariés licenciés. Ils bénéficieront d'un accompagnement de Pôle emploi et d'une allocation chômage supérieure à l'allocation classique. Cependant, cette amélioration reste insuffisante car l'employeur n'est toujours pas tenu de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi (ex plan social).

Édito

Route du littoral : plusieurs générations victimes d'une décision politique

Avant de prendre une décision politique, il est nécessaire de bien en apprécier les conséquences à long terme. Il ne faut pas en effet hypothéquer l'avenir des générations suivantes pour s'engager vers une solution à un problème que l'on croit résoudre rapidement.

Lors du premier choc pétrolier en 1973, la hausse brutale de cette matière première a amené les pays occidentaux à prendre en compte le fait que le prix du pétrole ne sera plus jamais aussi bon marché qu'il ne l'était. À ce moment, une solution envisagée était celle de l'énergie nucléaire pour remplacer le pétrole dans la production d'électricité. La France disposait alors d'importantes mines d'uranium. Le problème du stockage des déchets était renvoyé à plus tard. Le Danemark a choisi de ne pas s'engager sur cette voie. Il a refusé le nucléaire et préféré développer les énergies renouvelables. Ce n'était pas la solution de facilité, car tant que ces technologies n'allaient pas être à maturité, le pays allait devoir encore compter sur le charbon et le pétrole majoritairement. Mais aujourd'hui, le Danemark peut compter sur le vent pour assurer une bonne part de sa production électrique, et il n'a pas à gérer les conséquences du nucléaire.

Car outre la construction de centres d'enfouissement suffisamment étanches pour garder loin de la population des déchets encore radioactif pendant des milliers d'années, la France est face à un problème qu'elle mettra plusieurs générations à résoudre. Il s'agit du démantèlement de ses premières centrales nucléaires. Ce type d'installation a en effet une durée de vie limitée. Six réacteurs mis en service dans les années 1960-1970 doivent être démontés. EDF estime que les travaux ne pourront pas avoir lieu avant 2100, voire 2115,

le temps d'attendre que la radioactivité diminue, ce qui permettra d'assurer le démantèlement à l'air libre. Rendez-vous est donné dans un siècle. L'Autorité de sûreté nucléaire juge cela « inacceptable » selon un de ses responsables interrogé hier par RTL. « Au XXIIème siècle, moi je ne serai plus là. Il serait extrêmement présomptueux de dire qu'EDF existera encore au XXIIème siècle (...) Si vous regardez un siècle en arrière, on était en 1916 au moment de la bataille de Verdun. Il serait hasardeux de se projeter dans un siècle et dire 'on fera ci, on fera ça !' Quand on a des échéances lointaines, elles sont rarement tenues ».

À La Réunion, des responsables politiques ont choisi de supprimer le chemin de fer et de construire la route du littoral. 60 ans après cette décision, la question de la liaison entre Saint-Denis et La Possession n'est toujours pas réglée. Après la construction de la première route du littoral près de la falaise, une seconde un peu plus éloignée est large de 4 voies a été mise en service. Aujourd'hui, une troisième est en projet, le chantier est lancé alors que la question des matériaux n'est toujours pas résolue. Cela signifie que ceux qui ont décidé de supprimer le chemin de fer à La Réunion ont condamné les générations suivantes à supporter les conséquences de ce choix, comme pour le nucléaire en France. À la différence que la part des dépenses faites pour la NRL est proportionnellement plus importante à l'échelle de La Réunion que celles qui sont liées au démantèlement des anciennes centrales nucléaires en France. En effet, le coût annoncé voici 6 ans pour la NRL était déjà bien supérieur à une année de recettes du maître d'ouvrage, la Région Réunion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Récompenses pour les « pépites de l'innovation » par la Technopole de La Réunion

Cyclagri remporte le Concours de Création d'Entreprises Innovantes

Une 4e édition réussie pour le Concours de la Technopole de La Réunion qui vient de dévoiler ses nouvelles « pépites innovantes » 2016. Devenu incontournable dans le paysage local, ce concours attire toujours plus de talents et sert de tremplin à la création de valeurs et d'emplois dans l'île, notamment via l'accompagnement de l'incubateur régional d'entreprises innovantes.



Les lauréats.

Pas moins de 161 inscriptions enregistrées en ligne et surtout 72 dossiers complets reçus (contre 62 inscriptions et 30 dossiers complets en 2015) : jamais le Concours de Création d'Entreprises Innovantes n'avait connu pareil succès. Lancé par la Technopole de La Réunion il y a 4 ans dans le but de faire émerger les talents du territoire, ce concours qui en est à sa quatrième édition, est devenu l'un des rendez-vous les plus attendus et incontournables de l'innovation au plan local.

Quatre semaines de candidatures et 13 finalistes

Une fois l'inscription en ligne ouverte, le 31 mars dernier, les candidats ont eu quatre semaines pour se manifester. La phase d'inscription s'est refermée le 30 avril. Puis a eu lieu une première sélection des dossiers réalisée par l'équipe de la Technopole. Cette année encore, le

secteur du numérique est particulièrement bien représenté. Le 8 juin, 13 finalistes ont eu l'opportunité de présenter leur projet d'entreprise innovante devant un jury final composé des partenaires-sponsors : Orange, Credit Agricole, EDF, Tetranergy, HCE Environnement, Air France, l'Ordre des experts-comptables, d'un porteur de projet incubé à la Technopole et présidé par le Président du CRI. Les lauréats du concours 2016 ont été dévoilés lors de la soirée de remise des prix, jeudi 9 juin, au Village Bienvenue à Sainte-Marie.

Le Palmarès 2016

Le jury a désigné cette année trois lauréats, un prix « coup de cœur du jury » et un prix spécial Energie :

- le 1er prix est décerné à Yohann Cimbaro et son projet Cyclagri, une solution innovante agricole qui répond aux enjeux économiques, so-

ciaux et écologiques. Il a reçu un chèque de 2 000 euros, un aller/retour au salon des entrepreneurs Paris 2017 (billet + hôtel).

- le 2nd prix est remis à Johny Donz et Boris Seang du projet Zotdata : une application dédiée aux chantiers pour les faire passer du métier traditionnel 1.0 au métier connecté 2.0. Ils ont reçu 6 mois d'hébergement gratuit au Hub Innovation 974 et une tablette.

- le 3ème prix revient à Richard Lauret et son projet Ti Biere Kreol : un produit utilisant des matières premières locales non valorisées. Il a reçu une montre connectée.

Pour la 1ère année, le prix spécial Energie a été décerné au projet Alize Solar System porté par Sauveur BELVISI ; il s'agit d'un chauffe-eau solaire à cuve intégrée. Il a reçu un chèque de 1 000 euros.

Le projet ZEEWA porté par Julien Levy décroche une mention spéciale "coup de cœur du jury". Il s'agit d'un assistant personnel innovant pour améliorer la vie des gens au quotidien.

Les lauréats 2016 bénéficient de coups de pouce financiers et opérationnels (bourse, billet d'avion, formations pour la création d'entreprise innovante...) pour concrétiser leurs projets, et ont tous reçu un smartphone 4G offert par Orange et deux formations (une offerte par Tetranergy et une par l'Ordre des Experts Comptables). A noter également qu'ils bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour étudier leur entrée dans l'incubateur d'entreprises de la Technopole de La Réunion.

Nouvelle alerte lancée par le WWF

Déforestation : l'Amazonie plus que jamais en danger

Dans son dernier rapport intitulé Living Amazon Report 2016, le WWF révèle une augmentation inquiétante du nombre d'opérations ayant occasionné en toute légalité la dégradation, la réduction des effectifs et le déclassement des aires protégées.

La région amazonienne est plus que jamais menacée par des activités économiques non soutenables et subit des changements sans précédent. C'est ce qu'annonce le rapport 2016 du WWF, Living Amazon. Les pressions multiples et liées les unes aux autres s'expliquent par la recherche de profits des pays de la région et du reste du monde. Le WWF a identifié 31 « fronts de déforestation » en Amazonie qui mettent en péril le bon état de la forêt dans son ensemble. Les activités agricoles et d'élevage du bétail, soutenues par des financements nationaux et internationaux, constituent la première cause de déforestation.

Face à ce constat, le WWF appelle les pays de la région amazonienne à mettre en place une stratégie collective intégrant conservation et développement soutenable afin de préserver les services écologiques rendus par le biome amazonien indispensable à la région comme à la planète.

Dans la région amazonienne, on compte plus de 250 projets de construction de barrages qui pourraient dégrader sévèrement l'hydrologie et l'écologie des écosystèmes d'eau douce et plus de 20 projets de construction de routes qui devraient traverser ses forêts denses.

Au Brésil uniquement, une récente analyse montre que depuis 2005 les opérations ayant entraîné la dégra-

degradation, la réduction des effectifs et le déclassement des aires protégées sont également de plus en plus nombreuses, très souvent pour rendre possible la construction de barrages hydroélectriques. Si elles sont autorisées, d'autres opérations encore en cours d'examen, pourraient affecter 6,5 millions d'hectares d'aires protégées.

Discours devant l'assemblée générale du Programme alimentaire mondial

Pape François : la faim dans le monde est due à la mauvaise répartition des richesses

Le Pape François a affirmé que la propagation de la faim dans le monde est due à l'égoïsme et à la mauvaise répartition des richesses et des ressources, a rapporté l'agence de presse du Vatican, citant le discours du Pape, lundi à Rome, devant l'assemblée générale du Programme mondial alimentaire (PAM).

« Le déficit alimentaire n'est pas naturel, la vérité est que la souffrance de nombreuses personnes de ce fléau, aujourd'hui au 21^e siècle, est due à la mauvaise et égoïste répar-

tion des ressources et à la spéculation des commerçants des produits alimentaires », a notamment affirmé le Pape.

« La terre qui est mal exploitée dans ses plus grandes parties, continue pourtant de donner ses fruits et continue d'offrir le meilleur d'elle », a précisé le Pape François, ajoutant que « les visages des affamés nous rappellent que nous avons renversé les vrais désirs de cette terre, à savoir qu'elle est une donatrice avec un objectif global, mais que l'homme a fait de sorte que seule une élite profite de ses richesses », a-t-il dit.

« En plus de cela, nous avons fait des fruits de la terre, un don pour tous, une marchandise essentielle pour certains en écartant les autres », a encore ajouté le Pape.

Oté

Nout l'anvironeman an danzé : la politik l'otruch lo gouvèrnman La Frans !

Mi sort rogard in kou la kart l'oséan indien é moin la romark ankor in kou nana in ta avèk in paké bann pti zil. Désèrtènn i fé parti bann péi indépandan mé na d'ot lé ankor dsou la bagète l'ansien puisans kolonyal. Dizon, lé z'inn konm lé zot na poin z'ot déstin dann z'ot min. Kisoï par raport z'ot éstatî, kisoï par raport lo mank do moiïn-dizon la mizè zot lé d'dan.

Poitan, pou in pé lé irzan pou fèr in n'afèr pars kan lo nivo la mèr va roluvé zot lé riskab an avoir in bonpé réfijyé klimatik. Sak la fine alé bate in pé karé dann bann zil konm Sésèl, konm Maldiv, konm Moris épi d'ot ankor i koné kosa mi vé dir. Mèm ké dann Maldiv nana tazantan in zil, demoun lé blijé kitè, alé in n'ot koté, pars l'oséan i kouvèr l'androï.

*Moin lé sir, in pé rényoné, si i lir amoin i doi dir, sa sé bann péi déor. Donk la pa nou lé an danzé é shakinnn i débrouye son kari konm li gingn. Z'afèr kanar z'afèr kanar ! Z'afèr poul z'afèr poul ! Sof ké nou osi nou lé ménasé é la pa lo traka d' La Frans pars ziska zordi moin la pa antann dir nana in prozé an kour pou sov nout tèr, si lé posib sirtou sak lé près nivo d'la mèr.**

Pli pîr kan La Réjyon i désid fé dé shoz san prékosyon l'éta i ferm lo zyé, li pratik la politik l'otruch : li bour son tèt dann trou rosh é li oi pa lo shasèr i sa tir ali in flèsh dann son déyèr !

* Moin lé a d'mandé kosa La Frans i fé dann la COI si sa osi i intèrès pa li !

Justin

« Zoïzo i pé obli lo gob, mé lo gob i obli pa zoïzo » - In kozman po la rout

Mi koné pa kan zot lété jenn si zot la poz gob pou zoïzo : in sinp galé an ékilib dsi in boi, in sisstèm pou dématé, épi grin mayi kass-an-dé dosou. Li lé sinp mé li pé trap tortrèl, osinonsa pizon ramie, épi d'ot kalité zoïzo ankor. Donk pou rovni dsi nout kozman, moin la romark si lo gob la dématé é si zoïzo la shap dé zistès, in bout tan apré ou i oi zoïzo i arvien é zot fé trap azot. Sa sé lo sans prop, mé dann la sosyété kosa ni konstat ? Nana d'moun i méfyé pou tout z'afèr é si la pran azot dann in pyèj in foi, dé foi ou i gingn pa zot. Mé nana in pé, konm ni diré nana sèrvèl zoïzo i méfyé pa zot ditou é zot i artonm dann pyèz. L'èr-la lé posib dir azot kozman moin la mark an-o la. Ni pé di pou zot-zis pou invit azot pou fèr atansyon a partir !-« zoïzo i pé obli lo gob, mé lo gob i obli pa zoïzo ! ». Ni artrouv pli d'van.